

L'an Deux Mil Seize, le deux février, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de février qui aura lieu le huit février Deux Mil Seize.

Le Maire,

SÉANCE DU 08 FEVRIER 2016

L'an Deux Mil Seize, le huit février, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février Deux Mil Quinze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme PASTOR-DUBY. M. CHEVALARIAS. Mme DE PISCHOF. M. TOUCHARD. Mme VIGNES-CHAVIER. M. CASOURANCQ. Mme DELTEIL. MM. BOURGOIN. BERIT-DEBAT. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. MM. ORTAVENT. BERSARS. Mme MAZIERES. M. PUGNET. Mme MEAUD. M. DUPEYRAT. Mmes CATHOT. WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES : M. TOUCHARD → pouvoir à M. DUBY
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme BLE-BRACHET → pouvoir à Mme DE PISCHOF
M. FLAMIN → pouvoir à M. CHEVALARIAS

Madame Marie-France DELTEIL est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1/ ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 07 ET 14 DECEMBRE 2015

2/ DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 (Décision n° D132/15 du 08 janvier 2016).
- COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA DORDOGNE : RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (Décision n° D134/15 du 12 janvier 2016).
- MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOCAL A L' ADVS-ACAD (Décision n°D133/15 du 12 janvier 2016).

3) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

4) OPERATION DE VOIRIE/PROGRAMME 2016

5) OPERATION DE VOIRIE : RUE DES COMBEAUX/CHEMIN EDITH PIAF/CONVENTION GEOMETRE

6) RESTAURATION DE L'EGLISE ABBATIALE PHASE 2/CONVENTION DE GEOMETRE

7) INTEGRATION VOIRIES-RESEAUX-LOTISSEMENT « LE CLOS MAGDALENIEN » POUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

8) CONVENTION DE SERVITUDE : CROIX HERBOUZE AVEC ERDF

9) MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIEL ET PERSONNEL AUPRES DU CCAS DE CHANCELADE

10) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

11) MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PUBLICITAIRE : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT VISIOCOM

12) CIDEFE : FORMATIONS DES ELUS/CONVENTION CIDEFE 2016

13) CONVENTION SUIVI PSYCHOLOGIQUE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION 24

14) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DES 07 ET 14 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les comptes-rendus des réunions des Conseils Municipaux en date des 07 et 14 décembre 2015.

Ceux-ci, n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, les comptes-rendus des séances des 07 et 14 décembre 2015.

DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 mars 2014, a délégué Monsieur le Maire pour faciliter l'administration communale et pour permettre, soit d'accélérer ou respecter les délais de procédure, tout ou partie de ses attributions à charge pour ce dernier, de rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans ce cadre :

Décisions prises, au titre de cette délégation, depuis le Conseil Municipal du 14 décembre 2015

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 (Décision n° D132/15 du 08 janvier 2016).

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA DORDOGNE : RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (Décision n° D134/15 du 12 janvier 2016).

MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOCAL A L'ADVS – ACAD (Décision n° D133/15 du 12 janvier 2016).

Le Conseil Municipal prend acte des dites décisions.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Michel TESTUT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat annuel est obligatoire dans les deux mois du vote du Budget Primitif.

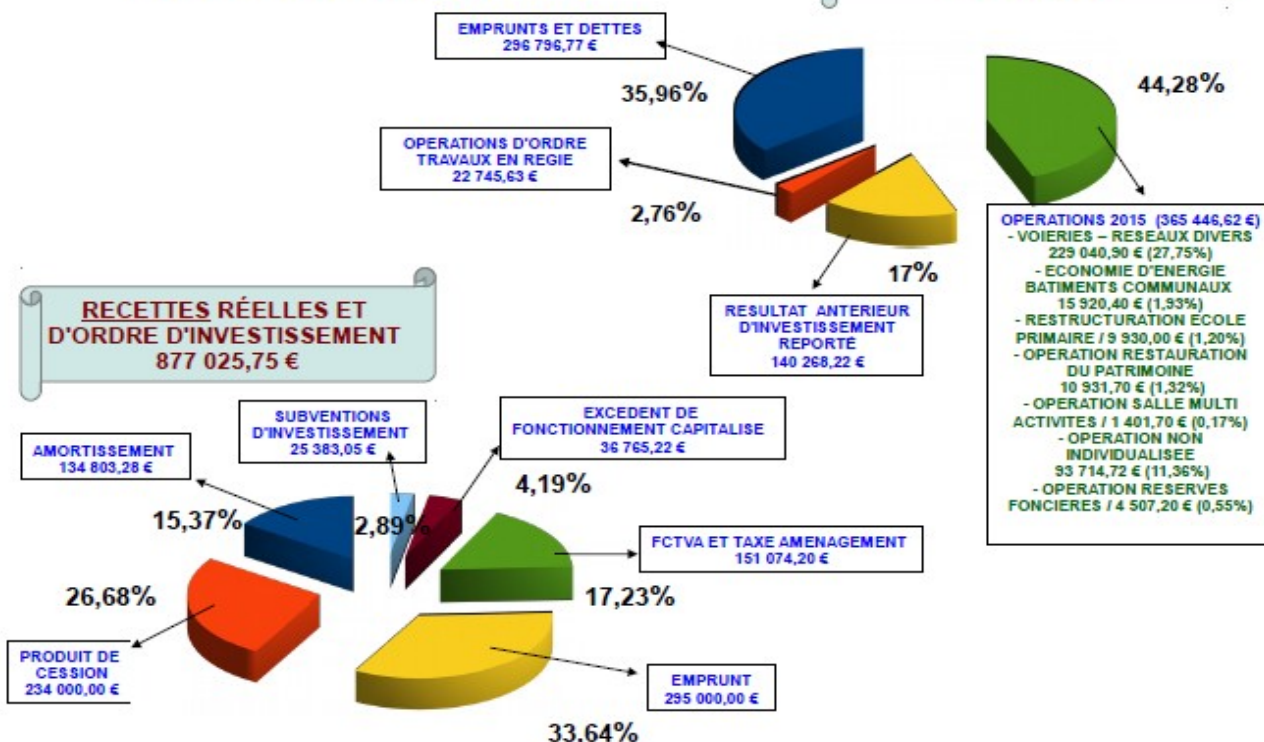
Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte-tenu des projets en cours.

Un diaporama des réalisations 2015 est présenté en séance.

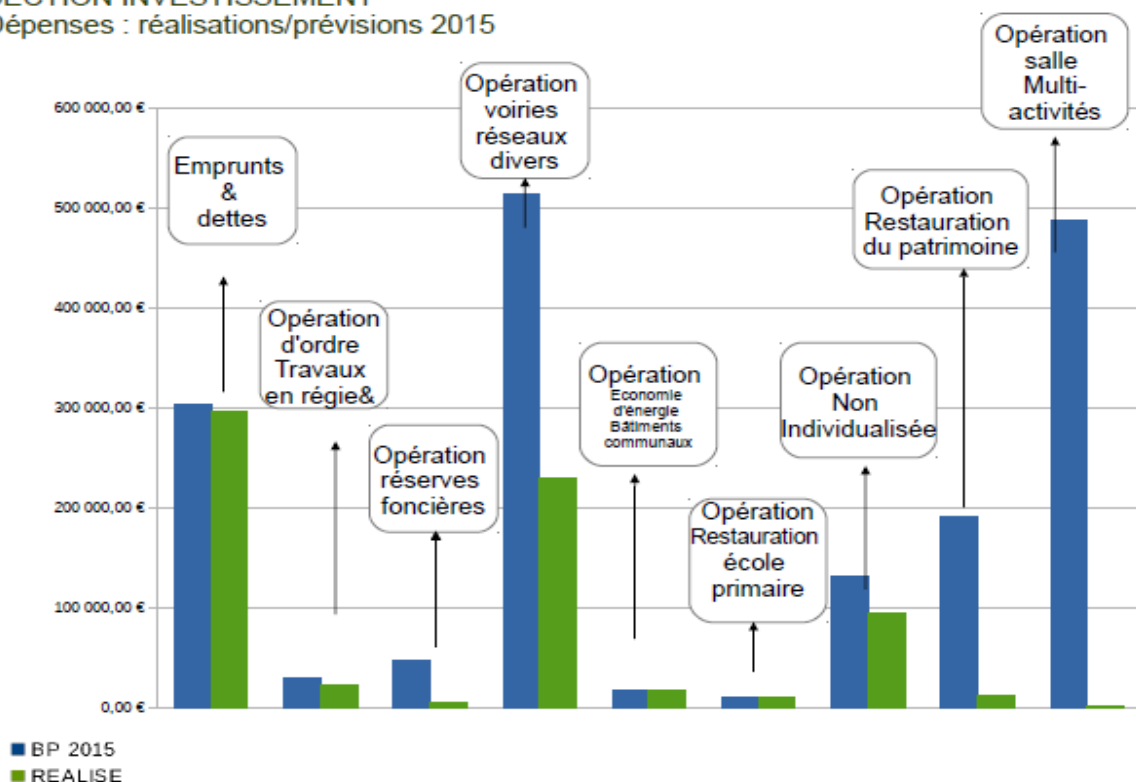


SYNTHESE SECTION INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAL 2015

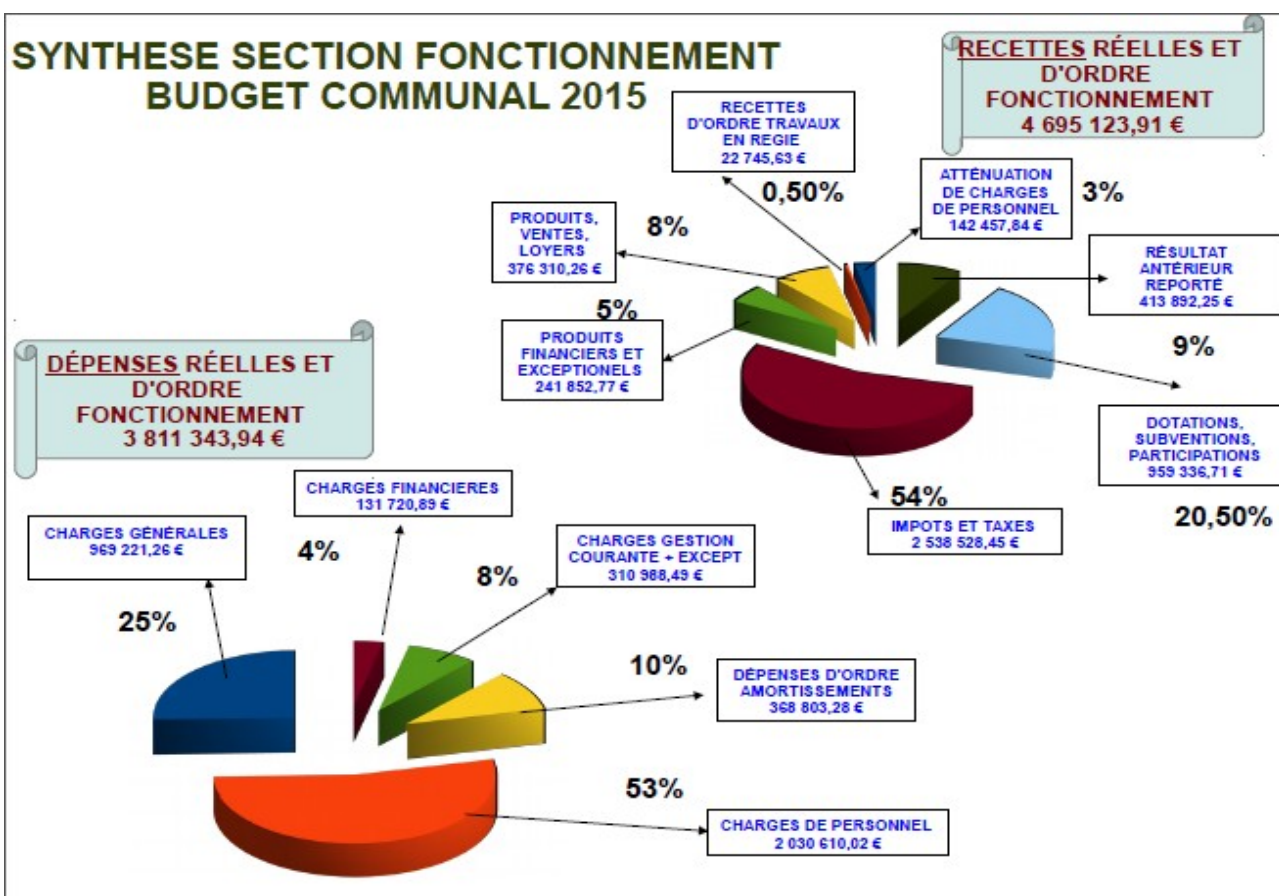
**DÉPENSES RÉELLES ET
D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**
825 257,24 €



SECTION INVESTISSEMENT Dépenses : réalisations/prévisions 2015



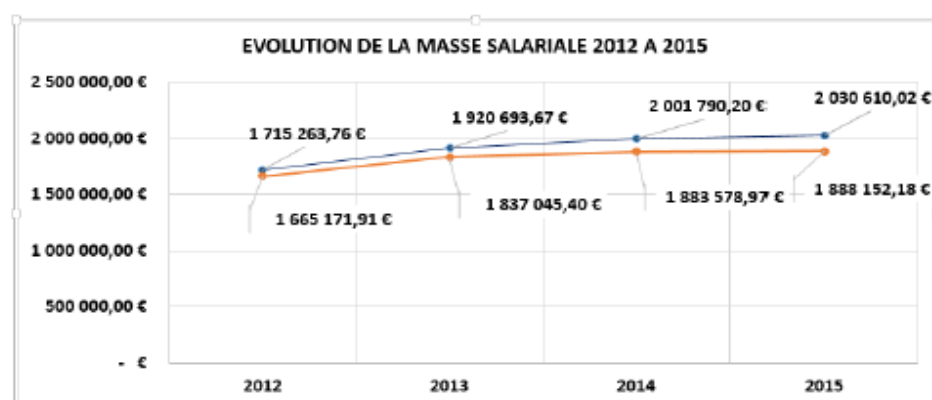
SYNTHESE SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNAL 2015



Section de Fonctionnement : Dépenses : charges de personnel - 2015

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DE 2012 A 2015

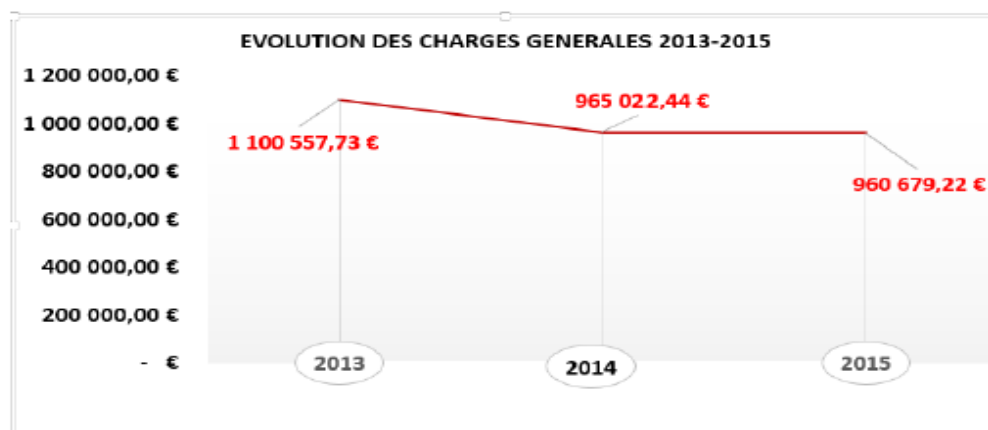
	REALISES 2012	Progression	REALISES 2013	Progression	REALISES 2014	Progression	REALISES 2015
COMPTE 012 CHARGE DE PERSONNEL	1 715 263,76 €	11,98%	1 920 693,67 €	4,22%	2 001 790,20 €	1,44%	2 030 610,02 €
Atténuations de charges	50 091,85 €		83 648,27 €		118 211,23 €		142 457,84 €
CHARGE DU PERSONNEL AVEC ATTENUATIONS	1 665 171,91 €	10,32%	1 837 045,40 €	2,53%	1 883 578,97 €	0,24%	1 888 152,18 €



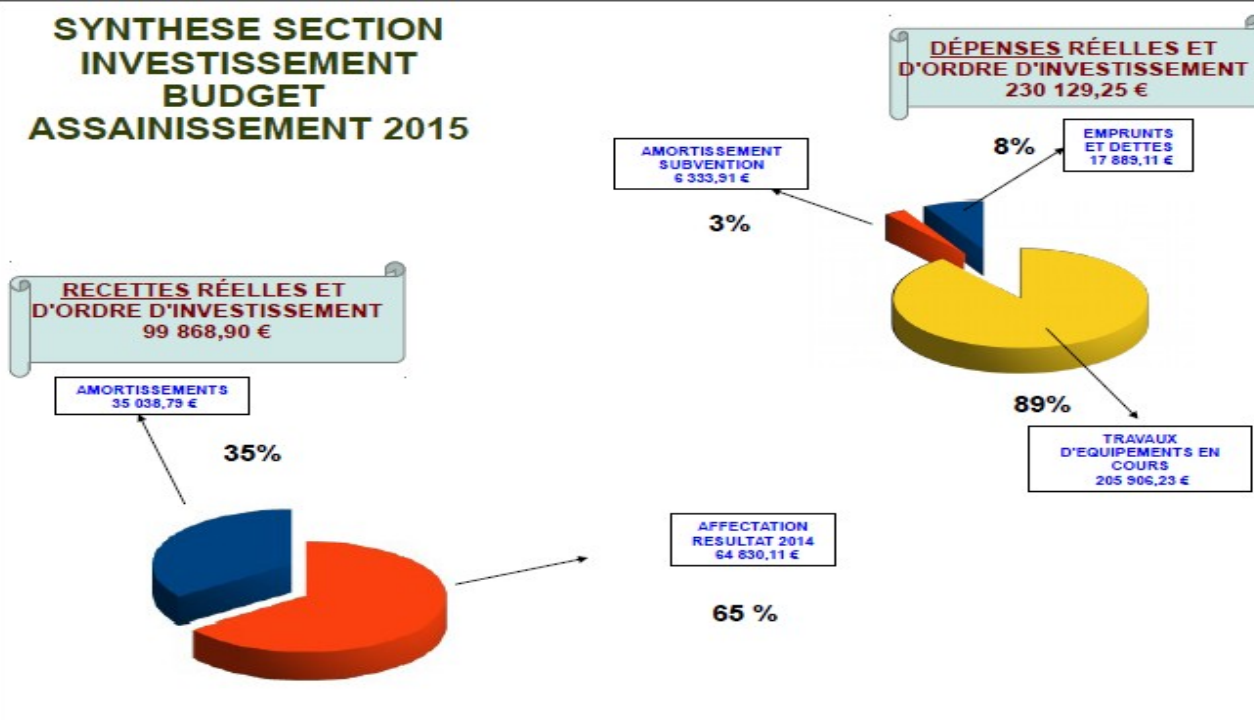
Section de Fonctionnement :
Dépenses : Charges générales - 2015

EVOLUTION CHARGES GENERALES DE 2013 A 2015

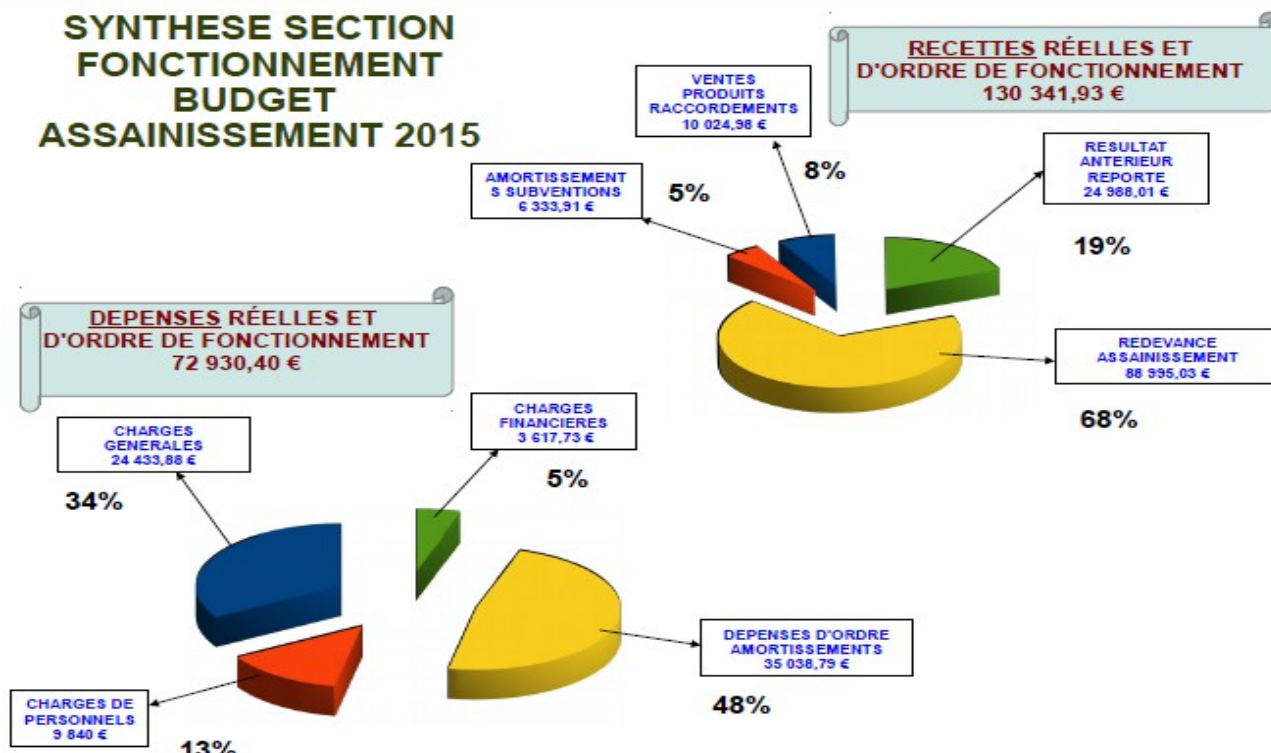
	REALISES 2013	Evolution	REALISES 2014	Evolution	REALISES 2015
COMPTE 011 CHARGES GENERALES	1 100 557,73 €	-12,32%	965 022,44 €	-0,45%	960 679,22 €



SYNTHESE SECTION
INVESTISSEMENT
BUDGET
ASSAINISSEMENT 2015



SYNTHESE SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT 2015



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	1 455 907,11 €	1 725 059,83 €	1 132 691,76 €	979 151,30 €	684 134,22 €
Recettes d'investissement	1 302 179,83 €	1 313 757,37 €	1 695 011,88 €	1 099 819,33 €	877 025,75 €
Emprunt réalisé dans l'année	500 000,00 €	300 000,00 €	270 000,00 €	150 000,00 €	295 000,00 €
Part de l'emprunt sur les dépenses d'investissement	34,34 %	17,39%	23,84%	15,32%	43,12 %
Épargne nette	593 884,78 €	474 269,60 €	370 175,63 €	451 119,80 €	574 651,37 €
Emprunts (capital restant dû au 31/12)	3 459 571,16 €	3 473 624,52 €	3 445 760,65 €	3 295 210,77 €	2 998 414,00 €
Capacité désendettement	5,83	7,32	9,31	7,30	5,22

TAUX 2015 AGGLOMERATION SERVICES FISCAUX - TAUX DES 4 TAXES

	T.H.	F.B.	F.N.B.	O.M. 2015
ATUR 15	12,73	28,51	144,26	10,20
BOULAZAC 15	11,81	29,30	61,78	10,20
CHAMPCEVINEL 15	15,17	30,02	111,55	10,20
CHANCELADE 15	12,90	34,67	127,31	10,20
COULOUNIEIX 15	15,90	50,94	175,20	10,20
MARSAC 15	10,16	30,29	65,54	10,20
NOTRE DAME 15	10,97	29,63	80,92	10,20
PERIGUEUX 15	14,58	44,54	105,50	10,20
TRELISSAC 15	15,14	39,76	85,74	10,20

TAUX MOYENS COMMUNAUX CONSTATES EN 2014

	Taxe d'habitation		Taxe foncier Bâti		Taxe foncier Non Bâti	
	Taux moyen	Taux Plafond	Taux moyen	Taux Plafond	Taux moyen	Taux Plafond
AU NIVEAU NATIONAL	23,95	59,88	20,20	67,53	48,53	216,30
AU NIVEAU DEPARTEMENTAL	19,28	59,88	27,01	67,53	86,53	216,30

TAUX CHANCELADE 2015

	CHANCELADE	GRAND PERIGUEUX	DEPARTEMENT TAUX 2015	REGION TAUX 2014	O.M.
T.H.	12,90	7,51			
F.B.	34,67	0,00	23,45		10,20
F.N.B.	127,31	4,73			
<i>Compensation relais T.P.</i>			10,21		

A compter de 2014, la région ne vote plus la TFB et la TFNB

A compter de 2014, le département ne vote plus la TH et la TFNB

SERVICE RENDU

1) Dépenses réelles de fonctionnement (M14-M50)/population

Évaluation de la charge totale de fonctionnement en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	819		890
2012			730
2013	872*		807
2014			827
2015			775

* chiffres publiés en juillet 2015

2) Frais réel de personnel dépenses réelles de fonctionnement M14 + M50

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais réels de personnel

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	50,20%		52,88%
2012			52,57%
2013	50,29%*		52,15%
2014			52,04%
2015			54,25%

* chiffres publiés en juillet 2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE

1) Recettes réelles de fonctionnement (M14 + M50)/population

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	1053		982
2012			878
2013	1080*		929
2014			928
2015			918

* chiffres publiés en juillet 2015

2) Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

Produit de la DGF en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	209		182,4
2012			180
2013	207*		180
2014			154
2015			135

* chiffres publiés en juillet 2015

3) Produit des 3 taxes/population

Produit des trois taxes affectées, hors compensation de taxe professionnelle, en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	421		411
2012			421
2013	450*		439
2014			447
2015			482

* chiffres publiés en juillet 2015

EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT

Taux d'équipement / l'effort d'équipement par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2011	351		357
2012			378
2013	373*		287
2014			297
2015			197

* chiffres publiés en juillet 2015

CHARGE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31 Décembre M14 - M15 (en milliers)

Évaluation de l'endettement total en euros par habitant

2011	620		620
2012			787
2013	688		780
2014			780
2015			800

* chiffres publiés en juillet 2015



BUDGET 2015 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget a bénéficié d'un virement de la section de fonctionnement de 21% et d'un emprunt de 16%, ce qui a permis le financement de diverses opérations :

Opération voirie et réseaux divers pour 229 040,90€

Le programme municipal a été axé sur 4 grandes thématiques de travaux :

1) Le programme général de réfection de voirie pour un montant de 170 000,00 €

- Trottoirs : rue André Maurois, Font Reine
- Renforcement voirie : allée des rossignols, des chênes, des loriots, des bruyères, chemin des trois fontaines, des hauts de lespinasse.

2) l'élargissement du chemin du prêtre.

3) Aménagement voie douce : chemin des Combeaux.

220 000,00 € de travaux ont été reportés sur l'exercice 2016



4) Eclairage public

Il a été réalisé en 2015 :

5 487,00 € de travaux pour une prévision budgétaire de 37 684,23 €

la différence étant reportée en reste à réaliser sur le budget 2016 , afin de poursuivre les programmes suivants :

- Enfouissement des réseaux aux Andrivaux
- Des candélabres chemin du prêtre
- Effacement rue Jean Jaures
- Chemin des Combeaux

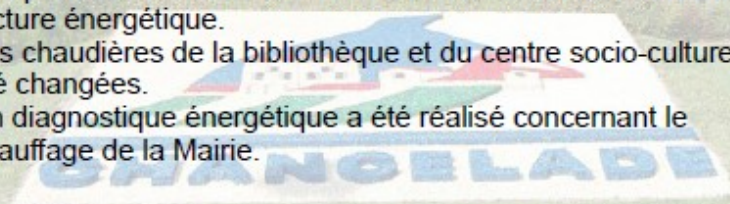


Opération restauration du patrimoine : 10 931,70€

2015 : la tranche ferme de la phase 2 est commencée. La somme de 179 892,00 est inscrite en reste à réaliser sur le budget 2016, afin de poursuivre les travaux.

Opération économie d'énergie : 15 920,40 €

Une nouvelle opération a été créée en 2015.
Elle permet d'identifier les actions menées afin de réduire la facture énergétique.
Les chaudières de la bibliothèque et du centre socio-culturel ont été changées.
Un diagnostic énergétique a été réalisé concernant le chauffage de la Mairie.



Opération construction salle multi-activités

La somme de 487 500,00 € a été inscrite au budget 2015, le cabinet d'architecture a été retenu par appel d'offres et le projet sera présenté début 2016.

486 098,00 € a donc été reporté en reste à réaliser afin de concrétiser le projet

Cette salle servira à la pratique de la Gym et du Yoga, accueillera les TAP, le centre de loisirs et les écoles.



L'amélioration de l'habitat ancien et du cadre de vie

l'action Améliâ (programme d'intérêt général PIG en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens) :

Ce programme mis en place en 2013 pour une durée de 3 ans et s'est terminé en 2015, une enveloppe financière votée au budget pour un montant de 32 430 € a permis d'aider 3 familles pour un montant de 5 633,80 €.

La somme de 26 796,20 € a été reportée sur le budget 2016 car 17 dossiers sont en cours de réalisation.

Divers investissements tel que :

- Le contrat de location du module servant de 6ème classe à l'école maternelle venant à échéance, la décision du rachat a été prise pour un montant de 56 000,00 €

Malgré la fermeture à la rentrée 2015 de cette classe, cet achat va permettre d'anticiper, en fonction des programmes de création de logements sociaux, une nouvelle ouverture de classe.

- un four pour le restaurant scolaire pour 7 970,00 €
- du mobilier pour adapter un poste de travail,
- un portail pour les ateliers,
- divers matériel informatique et multimédia (projecteurs, tableaux numériques).



TRAVAUX EN REGIE



L'ensemble des réalisations représente un montant de 22 745,63 €

Ces travaux ont permis de valoriser des installations telles que :

- Création de 3 jardins familiaux.
- Aménagement d'un portail aux ateliers municipaux
- Création d'une plateforme dépôt de verres aux Andrivaux
- Aménagement salle socioculturel
- Création espaces verts rond point école maternelle
- Agrandissement colombarium.



Produits de cessions

Des terrains (ancienne propriété Mazeau) pour une valeur de 234 000,00 € ont été vendus au groupe Grand Frais.



ASSAINISSEMENT :



Secteur de l'Abbaye pour un montant de 67 400,06 €

Dans le cadre du groupement de commandes avec le Grand Périgueux, les travaux d'assainissement collectif sur le secteur des Andrivaux ont été réglés pour un montant de 137 899,31 représentant 90% du montant total.



L'ACTION CULTURELLE:

LE FESTIVAL JAZZ & BLUES:

La 11^{ème} édition a célébré le 70^{ème} anniversaire de la Libération avec comme invité Glenn Orchestral Big Band «hommage à Glenn Miller»



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE:



«A la découverte des sources, lavoirs et puits...»
Organisée en collaboration avec les Ardents du Pied

EXPOSITION DE PEINTURES:



Mme Anne-Marie LESVIGNES

LOTISSEMENT MAJOURDIN :

La première phase étant terminée, le versement de subventions ainsi que la vente d'un lot a permis le remboursement partiel de l'emprunt relais pour un montant de 300 000,00 €.

Concernant l'opération habitat social :

- Marjolaine : la vente des terrains avec Dordogne habitat a été actée le 29 décembre 2015.

- Les Combeaux et les Chabrats : les cessions sont en cours avec Mésolia.

- Une subvention au titre du FAU a été sollicitée auprès des services de l'Etat d'un montant total de 103 359,00 €. La validation de ces subventions sera concrétisée par arrêté du Préfet de Région.



LES ORIENTATIONS POUR 2016



Patrimoine:

- Lancement des études et des travaux de restauration de l'Eglise phase2

Sports :

- Phase travaux d'équipements sportifs (salle multi-activités)

Poursuite des programmes développement durable et économie d'énergie.

- Finalisation des deux opérations voie douce (chemin du Prêtre et rue des Combeaux).
- Engagement d'un programme d'éradication des luminaires boules sur la commune.
- Phase opérationnelle du Document Unique (Prévention des risques professionnels)
- Programme pluri-annuel d'accessibilité de nos bâtiments publics (ADAP).

Voirie

- Maintien d'un programme annuel de réfection de la voirie communale.

Habitat Social

- Poursuite des acquisitions opportunes pour faire face à nos obligations loi SRU. Une subvention de 103 359,00 € nous a été allouée dans le cadre du FAU.

Prospective en vue du développement d'une économie touristique avec nos partenaires : le Grand Périgueux et le Conseil Départemental.

ASSAINISSEMENT :

- Clos de Chabrats
- Rue des Combeaux lotissement Mésolia
- Étude chemin de la Courie



L'action culturelle

LE FESTIVAL DE JAZZ :

12 ème édition avec le venue de

Lou TAVANO



Electro DELUXE



Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires qui lui ont été présentées.

OPERATION DE VOIRIE/PROGRAMME 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Compte-tenu des délais de publicité obligatoires et conformément au Code des Marchés Publics, il est proposé :

- de lancer la consultation pour le programme de voirie 2016,
- de retenir la procédure sous forme adaptée pour la consultation des entreprises.

Il est précisé que la consultation se fera sur prix unitaire et ne préjuge en rien du volume financier qui sera consacré au programme 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.

OPERATION DE VOIRIE : RUE DES COMBEAUX/CHEMIN EDITH PIAF/CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Dans le cadre d'une régularisation de l'élargissement de ces voies, il est nécessaire de faire établir deux documents d'arpentage sur les parcelles situées section AE n°590 et 608 au droit de la Rue des Combeaux et du Chemin Edith Piaf.

Consulté, le Cabinet de Géomètre LINARES se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 770,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

RESTAURATION DE L'EGLISE ABBATIALE PHASE 2/CONVENTION DE GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Par décision du 17 avril 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la poursuite de la restauration de l'église abbatiale.

Les travaux envisagés dans cette seconde phase par le Cabinet THEMIS, chargé de la maîtrise d'oeuvre de l'opération, nécessite l'établissement d'un relevé topographique des abords de l'Eglise Abbatiale au droit du lavoir.

Consulté, le Cabinet de Géomètre LINARES se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 1 030,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la proposition du-dit Cabinet et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.
- dit que les crédits seront prévus au BP 2016.

INTEGRATION VOIRIES-RESEAUX-LOTISSEMENT « LE CLOS MAGDALENIEN » POUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteurs : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

La BELVIA IMMOBILIER, représentant des co-proprétaires de la Résidence du Clos Magdalénien et Dordogne Habitat, ont demandé à la Commune le transfert, dans le domaine public communal, de la voie privée du lotissement ainsi que les espaces communs de cette résidence.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la Commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges établi avec le service technique municipal. Le procès-verbal de la voirie établi, contradictoirement entre le lotisseur et la Commune fait état d'une voirie conforme et en bon état d'entretien.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande de la société BELVIA IMMOBILIER, représentant les co-proprétaires, relative à la cession amiable pour l'euro symbolique de la voirie de la résidence du Clos Magdalénien,

- Considérant l'exposé ci-dessus :

- accepte le transfert amiable de la voirie de la résidence du Clos Magdalénien et de classer celle-ci dans le domaine public communal :

. pour la voirie d'une longueur de 50 mètres : section AT n°560, 562 et 563 d'une contenance totale de 5 a 18 ca comprenant :

. chaussée 5,5 m de largeur

. le caniveau de type CC1 sur une longueur de 40,75 m

. trottoirs de type T2 d'une longueur de 65 m

. espaces de stationnement de 189 m² et un espace pour containers de 17,50 m²

- accepte le transfert amiable du réseau d'eau potable situé sous la voie, de diamètre 63, d'un linéaire de 41,25 mètres, et de l'intégrer au réseau public communal d'eau potable,

- accepte le transfert amiable du réseau d'eaux pluviales situé sous la voie de diamètre 300, d'un linéaire de 41,25 mètres, avec ses accessoires,

- autorise Monsieur le Maire , ou en cas d'empêchement un Adjoint , à signer les actes notariés et à faire procéder aux publicités foncières.

CONVENTION DE SERVITUDE : CROIX HERBOUZE AVEC ERDF

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Les travaux concernent l'implantation d'un poste de transformation électrique réalisé par ERDF sur le domaine communal, sur une parcelle située à La Croix Herbouze section AE n° 1042, d'une contenance d'1 a 63 ca. Une autorisation a été accordée, par convention en date du 13 mars 2014.

Il est précisé que la convention a été consentie et acceptée sans indemnité.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés régularisant la servitude accordée par convention à ERDF.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIEL ET PERSONNEL AUPRES DU CCAS DE CHANCELADE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Par décision du 22 octobre 2015, le CCAS a décidé de mettre en place un partenariat avec la Banque Alimentaire pour la distribution de produits secs et conserves au profit de ses bénéficiaires.

Afin d'accompagner cette action, il est proposé à l'Assemblée de mettre à disposition gratuite du CCAS, à compter du 1^{er} mars 2016 :

. un local aménagé, situé 5 rue André Maurois, d'une surface approximative de 10 m²

. un véhicule une à deux fois par mois pour récupérer les commandes auprès de la Banque Alimentaire de Marsac

. de mettre à disposition, 1 heure par semaine, Madame Pascale DUBEAU qui sera chargée d'assurer le transport et le conditionnement des attributions alimentaires aux familles bénéficiaires.

Il est précisé que cette mise à disposition nécessite l'établissement d'une convention précisant conformément à l'article 4 du décret 2008-580 du 18 juin 2008, les conditions de mise à disposition et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui seront confiées à l'Agent.

Le projet de convention a été soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion 24 le 26 janvier 2016.

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé, approuve, à l'unanimité des présents, l'ensemble de ces propositions :

– autorise Monsieur le Maire à signer le bail de mise à disposition des locaux au CCAS de Chancelade en vue d'y entreposer la distribution de produits secs au profit de ses bénéficiaires.

– autorise, après avis de la Commission Administrative Paritaire, Monsieur le Maire à signer avec le CCAS une convention de mise à disposition, d'un an, pour un agent (Madame DUBEAU), Adjoint Technique 2ème C), auprès du CCAS, à hauteur d'une heure par semaine.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune vient d'être achevé.

Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil Municipal pour délibération, il sera ensuite porté à la connaissance de Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire prendra alors un arrêté pour valider le Plan Communal de sauvegarde de la Commune et ainsi le rendre opérationnel.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été formalisé, les procédures qui en découlent doivent être connues des élus et des agents. Ainsi, les points suivants ont été présentés :

- présentation des aléas, des enjeux : diagnostic des risques de la Commune,
- organisation communale : organigramme, modalité de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde,
- stratégies d'actions : moyens d'alerte communaux, la sauvegarde de la population, la sécurisation des zones, l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population,
- annuaire de crise : le recensement des moyens humains et matériels internes et externes. Une fois le Plan Communal de Sauvegarde arrêté, la population en sera informée par un article dans le Bulletin Municipal de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le Plan Communal de Sauvegarde.

MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PUBLICITAIRE : RENOUELEMENT DE CONTRAT VISIOCOM

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Il est rappelé que la Commune bénéficie, depuis 2013, d'un véhicule personnalisé par le logo de la Commune et véhiculant également des publicités locales.

Le contrat de mise à disposition passé avec la Société VISIOCOM, sise BP 60101 ANTONY cedex arrive à échéance

Compte-tenu du faible kilométrage du véhicule actuel et de son bon état général, il est proposé de renouveler l'opération, sans changement de véhicule, pour une durée supplémentaire de 3 ans selon les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité des présents, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant avec la société VISIOCOM.

CIDFE : FORMATIONS DES ELUS/CONVENTION CIDFE 2016

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires (article L 2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), la formation est un droit individuel pour chaque élu et une dépense obligatoire pour la Collectivité.

La Collectivité prend en charge les frais inhérents aux formations réalisées en respectant le droit pour chaque élu de se former auprès de l'organisme agréé de son choix.

Dans le cadre, six élus ont fait connaître leur volonté de suivre les sessions de formations, organisées en 2016, par le Centre d'Informations, de Documentation, d'Études et de Formation des Élus (CIDEFE) pour un montant forfaitaire de 4 242 € T.T.C.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention 2016 avec le CIDEFE.

CONVENTION SUIVI PSYCHOLOGIQUE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION 24

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'accompagnement de ses collectivités affiliées, le Centre de Gestion de la Dordogne a créé un pôle santé et sécurité au travail avec une équipe pluridisciplinaire composée notamment de quatre médecins du travail, d'une psychologue du travail et de deux préventeurs des risques professionnels. Ce pôle a pour objectif d'accompagner les collectivités afin de les aider à respecter leurs obligations légales en matière de prévention et de santé de leurs agents.

Le Centre de Gestion propose aux Collectivités qui le souhaitent, une prestation d'assistance psychologique individuelle ou collective dont les modalités sont définies dans la convention jointe en annexe

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention de suivi psychologique avec le Centre Départemental de Gestion de la Dordogne.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures

